

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est M. GRAUWELS Didier demeurant Avenue de la Comète de Halley 33 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Avenue de la Comète de Halley, 33 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section A n°420L.

La demande consiste à la construction d'un ensemble véranda/ pergola et d'un mur mitoyen (avec la limite parcellaire de gauche (n°31) :

- Véranda de 34 m<sup>2</sup> (7,7 m sur 4,35) à toiture plate, 2,60 m de hauteur, implantée sur toute la largeur de la façade arrière, le long de la limite mitoyenne gauche (le volume extension existant sera démoli) ;
- Un mur mitoyen (briques rouges) de 4,35 m de long pour +/- 2,70 m de haut sera construit le long de la limite mitoyenne gauche ;
- Pergola de 16 m<sup>2</sup> (5,7 de long sur 2,86 de large, toiture plate, implantée à l'arrière du volume garage existant et jusqu'à/contre la façade arrière de la véranda à construire.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Les écarts au permis d'urbanisation sont les suivants :

- La véranda développe une surface au sol supérieure à 1/4 de celle du volume principal,
- La véranda occupe + de la moitié de la façade sur laquelle elle est accolée,
- Le mur mitoyen est plus haut que 2,00 m (2,70 m).

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 13/03/2025 au 27/03/2025 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 27 février 2025